

Département des VOSGES
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Canton de NEUFCHATEAU

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DES CÔTES ET DE LA RUPPES
6, RUE ROGER RICHARD
88 300 MARTIGNY LES GERBONVAUX**

**PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
DE
TRANQUEVILLE GROS**

ENQUETE PUBLIQUE
du
17 septembre au 20 octobre 2018

Avis et Conclusions du Commissaire-enquêteur

*ordonnance N° E1800053/54
du
23 Avril 2018*

Conformément à ce qui a été exposé dans le rapport ci-joint, l'enquête concernant le zonage d'assainissement de la Commune de TRANQUEVILLE-GROS s'est déroulée du 17 septembre au 20 octobre 2018.

Du point de vue procédural :

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

L'organisation pratique de l'enquête a été conduite en concertation avec l'autorité organisatrice et le Commissaire Enquêteur.

Le public a été correctement informé du projet et ses observations ont pu être recueillies, en particulier lors des trois permanences.

Les remarques ont pu être transmises au siège de l'enquête par courrier électronique.

Du point de vue technique

Assainissement collectif sur TRANQUEVILLE excepté la route de MARTIGNY, et assainissement non collectif pour GRAUX

Deux scénarios ont été étudiés

Scénario 1 :

Pour les écarts : (ferme de Rancières et ferme des Blés D'Or),
mise aux normes des assainissements non collectifs.

Pour le village de TRANQUEVILLE

- a. Remplacement de certains tronçons de réseaux unitaires, route d'Harmonville, chemin rural des Chênevières, chemin rural de la Porterie, route de Martigny les Gerbonvaux,
- b. Création d'un drain en parallèle de la canalisation existante rue de la Fontenotte
- c. Création de trois chambres de dessablage et de trois déversoirs d'orage
- d. Création d'un poste de refoulement en aval de la route de Martigny les Gerbonvaux
- e. Création d'un réseau de transfert,
- f. Avec un site de traitement parcelle ZD 38 pour la partie Nord Est du village.

Pour le hameau de GRAUX :

- g. Le raccordement de l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif, y compris celles disposant d'un assainissement autonome,
- h. Pose d'un réseau de type séparatif dans le hameau,
- i. Construction d'un ouvrage de traitement de type filière compacte dimensionnée pour 15 Equivalents Habitants,

Avis et conclusions

- j. Rejet sur le réseau existant conservé en réseau eaux pluviales pour rejet dans le fossé du hameau, exutoire final du projet.

MISE AUX NORMES des ECARTS **Assainissement non collectif.**

Ce scénario présente un secteur d'assainissement non collectif qui concerne les habitations suivantes :

- La ferme de Rancières
- La ferme des Blés d'Or

Soit un total de 2 habitations, dont 2 nécessitent des travaux de mise aux normes. Sur la base des enquêtes parcellaires, un chiffrage des travaux a été réalisé, pour la mise aux normes des 2 habitations. Nous ne sommes pas partis de ratios pour estimer l'investissement, mais de prix unitaires, en incluant également des prix de remise en état des revêtements.

Au vue des faibles contraintes d'espace, il a été décidé de mettre en place des filières d'assainissement non collectif classiques. Les coûts des travaux chez les particuliers demeurent élevés, du fait de l'importance des travaux à réaliser (shuntage des fosses toutes eaux, groupage des eaux usées et création filière classique)

Scenario 2 :

Pour les écarts

(ferme de Rancières et ferme des Blés D'Or), mise aux normes des assainissement non collectif.

Pour le village de TRANQUEVILLE

- a. Mise aux normes de l'assainissement non collectif de 6 habitations route de Martigny
- b. Remplacement de certains tronçons de réseaux unitaires, route d'Harmonville, chemin rural des Chènevrières, chemin rural de la Porterie, route de Martigny les Gerbonvaux,
- c. Création d'un drain en parallèle de la canalisation existante rue de la Fontenotte
- d. Création de trois chambres de dessablage et de trois déversoirs d'orage
- e. Création d'un réseau de transfert séparatif,
- f. Avec un site de traitement parcelle ZD 38 pour la partie Nord Est du village.

Pour le hameau de GRAUX :

- g. Mise aux normes des assainissements non collectifs sur l'ensemble du hameau

Avis et conclusions

CONCLUSIONS

L'étude de schéma directeur d'assainissement a pour but de permettre à la commune de choisir secteur par secteur les modes d'assainissement, individuel ou collectif, en respectant les contraintes liées à l'environnement, et ce, dans une optique de mise aux normes, certes, mais aussi et surtout, de protection de l'environnement et des ressources en eau.

ANALYSE DE LA SITUATION

Les conclusions de la phase I se résument aux constats suivants :

1. Un habitat très groupé, dense présentant peu d'usoirs sur le vieux bourg de Tranqueville. Ce qui limite techniquement les solutions ANC : micro station ou filtre compact.
2. Pas de rejets agricoles dans le réseau collectif
3. Un coût économique moindre concernant le fonctionnement
4. Un réseau d'assainissement présentant des avantages
 - ⤵ Réseau existant dans un état correct et présentant une dénivelée suffisante pour permettre l'alimentation et le fonctionnement de la STEP en gravitaire.
 - ⤵ Pas d'eaux claires parasites collectées par le réseau
 - ⤵ Reprises ponctuelles suffisantes sur réseau unitaire

SOLUTIONS RETENUES

Le conseil syndical intercommunal eau et assainissement des Côtes et de la Ruppe a retenu pour TRANQUEVILLE GRAUX le choix suivant

Assainissement collectif sur TRANQUEVILLE excepté la route Martigny, et assainissement non collectif pour GRAUX.

Ce zonage est présenté sur la carte de projet de zonage d'assainissement, qui a été validé par le Conseil Syndical le 13 Avril 2017.

Par ces motifs et aux vues des conclusions de l'étude réalisée par le B.E.T. ;

EURO INFRA 1 rue Matisse 52 000 CHAUMONT,

L'intérêt général du projet est avéré.

Etant donné que ;

1) L'habitat est très groupé, dense présentant peu d'usoirs sur le vieux bourg de Tranqueville.

Ce qui limite techniquement les solutions ANC : micro station ou filtre compact.

2) Aucun rejets agricoles dans le réseau collectif

3) Le coût économique moindre concernant le fonctionnement

4) Le réseau d'assainissement présentant des avantages

Avis et conclusions

- Réseau existant dans un état correct et présentant une dénivelée suffisante pour permettre l'alimentation et le fonctionnement de la STEP en gravitaire.
 - Pas d'eaux claires parasites collectées par le réseau
 - Reprises ponctuelles suffisantes sur réseau unitaire
- 5) Etant donné, qu'aucune observation du public n'a été consignée.

En conclusion de cette enquête, en l'état du dossier soumis au public, des documents transmis,

J'ÉMETS UN AVIS FAVORABLE AU PLAN DE ZÔNAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR TRANQUEVILLE EXCEPTÉ LA ROUTE MARTIGNY, ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR GRAUX.

CHAUMOUSEY le, 17 NOV 2018

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Alain MARCHAL

Avis et conclusions